



FNB REVENU FIXE

FNB D'OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT TERME RBC PH&N

Le 31 mars 2023

Gestionnaire de portefeuille *RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA)*

Le conseil d'administration de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a approuvé ce rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds en date du 10 mai 2023.

Remarque à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives sur le FNB, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le FNB. Les termes « peut », « pourrait », « devrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du fonds. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le FNB et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives relatives au FNB en raison, notamment, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

La liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres. Toutes les opinions prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi sans aucune responsabilité légale.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires complets ni les états financiers annuels complets du FNB. Vous pouvez obtenir les états financiers gratuitement, sur demande, en appelant au 1 855 RBC-ETFS (722-3837), en nous écrivant à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., C.P. 7500, succursale A, Toronto (Ontario) M5W 1P9 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires ou le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les porteurs de titres peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle du FNB.



ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Objectif et stratégies de placement

Le FNB vise à offrir aux porteurs de parts un revenu mensuel régulier et un potentiel de croissance modérée du capital en investissant principalement dans divers titres à revenu fixe à court terme émis par des sociétés ou des gouvernements canadiens.

Le FNB investit principalement dans un portefeuille géré activement composé d'obligations de qualité supérieure et de courte durée émises par des sociétés ou des gouvernements canadiens, de bons du Trésor et de dépôts à terme. Les titres à revenu fixe sont sélectionnés selon l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de toutes les caractéristiques principales des titres, dont la durée jusqu'à l'échéance, la notation, le rendement à l'échéance et la durée, la diversification de l'émetteur ayant été prise en considération, afin de constituer un portefeuille diversifié aux rendements concurrentiels ajustés en fonction du risque.

Résultats

Au 31 mars 2023, la valeur liquidative du FNB s'élevait à 36 M\$.

Au cours du dernier semestre, les parts du FNB ont progressé de 2,7 %. Le rendement du FNB est calculé après déduction des frais et charges. Les ratios des frais de gestion sont indiqués dans le tableau des Faits saillants financiers, et les rendements des FNB figurent sous Rendement passé.

Les obligations canadiennes à court terme ont enregistré des gains dans le contexte de baisse des rendements obligataires, les prix des obligations étant inversement corrélés à leurs rendements. Les rendements des obligations d'État ont été volatils au cours du semestre, les investisseurs ayant pris en considération l'incidence de la lutte des banques centrales contre l'inflation par rapport à la détérioration des perspectives de croissance économique. Les rendements obligataires ont chuté en mars après la crise du secteur bancaire aux États-Unis et en Europe, ce qui a nourri les craintes d'une récession imminente.

Les rendements du FNB ont été soutenus par les décisions de placement concernant la sensibilité du portefeuille à la fluctuation des taux d'intérêt et par la préférence continue du gestionnaire de portefeuille pour les obligations de sociétés de grande qualité, qui offrent des rendements supérieurs aux obligations d'État canadiennes.

Événements récents

Le gestionnaire de portefeuille fait preuve de prudence dans le contexte actuel. Il a entre autres décidé d'améliorer progressivement la qualité du portefeuille au moyen d'une prise de bénéfices sur bon nombre de positions qui ont enregistré d'excellents résultats, puis d'investir le produit dans des placements qui offrent un bon niveau de sécurité pour essayer de protéger le FNB contre la volatilité des marchés. Le gestionnaire de portefeuille estime ainsi que le FNB est bien positionné pour résister à un possible ralentissement économique, car le risque de récession demeure élevé.

Le 31 décembre 2022, Charles F. Macfarlane a quitté son poste de membre du Comité d'examen indépendant (CEI). Le 1^{er} janvier 2023, Suromitra Sanatani a été nommée présidente du CEI. Joanne Vézina a été nommée membre du CEI le 1^{er} février 2023. Enrique Cuyegkeng a été nommé membre du CEI le 1^{er} mars 2023.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale ») et le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes du FNB, détient le titre de propriété à l'égard des biens du FNB pour le compte des porteurs de parts et lui fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille. Le FNB verse à RBC GMA des frais de gestion en contrepartie de ses services. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis au FNB ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Le FNB a également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services au FNB dans le cours normal de leurs activités sont présentées ci-après.

Dépositaire et agent d'évaluation

Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI) est le dépositaire et l'agent d'évaluation du FNB; elle détient également l'actif du FNB et fournit à celui-ci des services d'administration. Le gestionnaire paie à RBC SI des honoraires pour ces services à même les frais de gestion qui lui ont été versés par le FNB.

Courtier désigné

RBC GMA a conclu une entente avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc., une société liée à RBC GMA, pour que celle-ci agisse à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour le placement des parts du FNB, selon des modalités comparables à celles d'autres ententes conclues dans des conditions de concurrence normale au sein du secteur des FNB. Les principales modalités de l'entente sont présentées dans le prospectus du FNB.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où le FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, le FNB s'est appuyé sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.



Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA et iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le FNB.



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à en comprendre la performance financière pour le dernier semestre (clos le 31 mars 2023) et les cinq derniers exercices ou périodes écoulées depuis sa création. Ces données proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

Évolution de l'actif net par part (en dollars)

Pour l'exercice clos/ la période close	Actif net à l'ouverture	Augmentation (diminution) liée aux activités ¹				Distributions annuelles ²					Actif net à la clôture	
		Total des revenus (perte)	Total des charges	Gains (pertes) réalisés	Gains (pertes) latents	Total	Revenu (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Rembour- sement de capital		Total
31 mars 2023	19,26	0,28	(0,04)	(0,15)	0,42	0,51	(0,24)	–	–	–	(0,24)	19,53
30 sept. 2022	20,53	0,44	(0,08)	(0,62)	(0,62)	(0,88)	(0,27)	–	(0,19)	–	(0,46)	19,26
30 sept. 2021	20,81	0,29	(0,08)	0,20	(0,43)	(0,02)	(0,26)	–	(0,30)	(0,01)	(0,57)	20,53
30 sept. 2020 ³	20,01	0,34	(0,06)	0,29	0,51	1,08	(0,31)	–	–	–	(0,31)	20,81
31 déc. 2019	19,85	0,48	(0,08)	0,35	(0,03)	0,72	(0,42)	–	(0,24)	–	(0,66)	20,01
31 déc. 2018	19,93	0,49	(0,08)	(0,10)	0,13	0,44	(0,37)	–	–	–	(0,37)	19,85

¹ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au cours de la période. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et de l'actif net par part à la clôture.

² Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB ou sont versées en trésorerie, ou les deux.

³ La date de clôture de l'exercice du FNB est passée du 31 décembre au 30 septembre en 2020; l'information présentée porte donc sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Ratios et données supplémentaires

Au	Valeur liquidative (en milliers de dollars)	Nombre de parts en circulation (en milliers)	Ratio des frais de gestion (%) ¹	Ratio des frais de gestion avant prise en charge (%) ¹	Ratio des frais d'opérations (%) ²	Taux de rotation du portefeuille (%) ³	Valeur liquidative par part (en dollars)	Cours de clôture du marché (en dollars)
31 mars 2023	36 136	1 850	0,39	0,39	–	93,51	19,53	19,54
30 sept. 2022	37 556	1 950	0,39	0,39	–	229,29	19,26	19,25
30 sept. 2021	49 268	2 400	0,39	0,39	–	199,53	20,53	20,51
30 sept. 2020 ⁴	45 775	2 200	0,39	0,39	–	172,85	20,81	20,80
31 déc. 2019	41 013	2 050	0,39	0,39	–	212,21	20,01	20,03
31 déc. 2018	65 508	3 300	0,39	0,39	–	326,97	19,85	19,95

¹ Le ratio des frais de gestion est fonction des charges directes facturées au FNB et de la part proportionnelle des charges des fonds sous-jacents, s'il y a lieu, au cours de la période considérée, à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transactions, et s'exprime en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. RBC GMA peut, à son gré et sans en aviser les porteurs de parts, renoncer à certaines charges d'exploitation, ou les prendre en charge. Le ratio des frais de gestion tient compte de certaines charges d'exploitation absorbées ou prises en charge par RBC GMA, tandis que le ratio des frais de gestion avant prise en charge indique le ratio des frais de gestion avant cette renonciation ou cette prise en charge.

² Le ratio des frais d'opérations s'entend du total des commissions et des autres coûts de transactions du FNB et de la part proportionnelle des coûts des fonds sous-jacents, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Ce ratio ne s'applique pas aux opérations visant des titres à revenu fixe.

³ Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB au cours de l'exercice visé sont importants et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

⁴ La date de clôture de l'exercice du FNB est passée du 31 décembre au 30 septembre en 2020; l'information présentée porte donc sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Frais de gestion

RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. Les frais de gestion du FNB sont calculés selon le pourcentage annuel, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne du FNB.

Frais de gestion	
FNB d'obligations canadiennes à court terme RBC PH&N	0,35 %

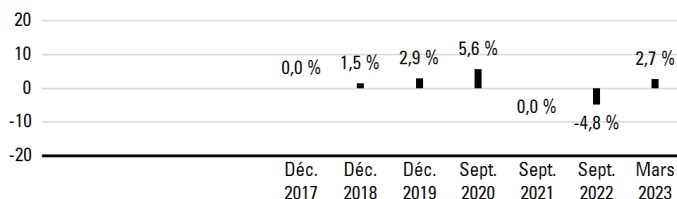


RENDEMENT PASSÉ

L'information sur le rendement suppose que les distributions du FNB au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du FNB, et que le rendement serait inférieur si les distributions n'étaient pas réinvesties. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais optionnels ou des impôts exigibles, qui auraient pour effet de le réduire. Le rendement passé du FNB n'est pas nécessairement une indication de son rendement futur. Un fonds qui existe depuis plus de 10 ans ne peut présenter que le rendement des 10 dernières années.

Rendement annuel (%)

Le graphique à bandes illustre le rendement du FNB pour chacun des exercices présentés et fait ressortir la variation du rendement du FNB d'un exercice à l'autre. Il présente, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse, à la clôture de l'exercice ou de la période intermédiaire, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.



Les parts du FNB sont offertes aux porteurs de parts depuis le 19 octobre 2017.

Nous ne présentons pas la date de création des fonds offerts depuis plus de 10 ans.

Pour les exercices clos les 31 décembre, la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, les exercices clos les 30 septembre 2021 et 2022 et le semestre clos le 31 mars 2023.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

(compte tenu des produits dérivés, le cas échéant)

Au 31 mars 2023

Répartition des placements

	% de la valeur liquidative
Obligations de sociétés	46,3
Obligations fédérales	29,7
Obligations internationales	7,1
Obligations provinciales	5,1
Titres adossés à des créances hypothécaires	3,1
Trésorerie/Autres	8,7

Les 25 principaux titres

	% de la valeur liquidative
Obligations du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} mars 2028	14,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,2
Fiducie du Canada pour l'habitation n ^o 1, 1,250 %, 15 juin 2026	3,2
Obligations du gouvernement du Canada, 3,750 %, 1 ^{er} mai 2025	3,2
Province de Québec, 2,750 %, 1 ^{er} sept. 2027	3,1
Pipelines Enbridge Inc., 3,790 %, 17 août 2023	2,9
Fiducie du Canada pour l'habitation n ^o 1, 1,550 %, 15 déc. 2026	2,7
Fiducie du Canada pour l'habitation n ^o 1, 0,950 %, 15 juin 2025	2,6
Banque de Montréal, 2,850 %, 6 mars 2024	2,5
Bank of America Corp., 3,615 %, 16 mars 2028	2,1
AIMCo Realty Investors LP, 2,266 %, 26 juin 2024	2,0
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,752 %, 2 juin 2025	1,9
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29 sept. 2025	1,7
Hydro One Inc., 2,540 %, 5 avr. 2024	1,7
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 2 juill. 2024	1,6
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 9 sept. 2025	1,4
Ontario Power Generation Inc., 2,893 %, 8 avr. 2025	1,4
AT&T Inc., 4,000 %, 25 nov. 2025	1,4
La Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 2 déc. 2024	1,4
TransCanada PipeLines Ltd., 3,690 %, 19 juill. 2023	1,2
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 1,589 %, 24 nov. 2023	1,1
Titres hypothécaires émis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (97515148), 1,800 %, 1 ^{er} sept. 2024	1,1
Titres hypothécaires émis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (97515401), 1,890 %, 1 ^{er} oct. 2024	1,1
Obligations du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} sept. 2027	1,0
Bruce Power LP, 2,680 %, 21 déc. 2028	1,0
25 principaux titres	65,5

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du FNB; une mise à jour trimestrielle est disponible à l'adresse www.rbcgam.com/documents/reglementaires.